

AKTUELL

DÉI LÉNK SUR LA RÉFORME FISCALE

TVA moins, IRC plus

Raymond Klein

La gauche radicale demande, bien sûr, de taxer les riches. Mais aussi de baisser la TVA. Et ses propositions laissent dans l'ombre certains aspects importants de la réforme fiscale.

N'y aura-t-il que des gagnants ? Alors que le gouvernement laisse dans le flou les contours de la réforme fiscale à venir, Déi Lénk vient de rendre publiques ses revendications en la matière. Le parti propose « quatre pistes pour un système fiscal plus équitable, qui vont à l'encontre du courant dominant actuel ». En effet, avec lui, il y aura des perdants : les entreprises, les rentiers, les riches. Et un gagnant, du moins est-ce l'objectif déclaré des mesures proposées : la justice sociale.

Première piste, celle de l'équilibre entre impôts directs et indirects, la part de ces derniers étant passée de 30 à 45 pour cent entre 1980 et les années 2000. En 2014, ce pourcentage a diminué à cause des pertes de recettes de la TVA sur le commerce électronique, ce qui a aussitôt été compensé par une augmentation de la TVA normale. Constatant que « les impôts indirects grèvent plus lourdement les ménages à faibles revenus », Déi Lénk demande donc l'annulation de cette hausse de TVA.

« Imposer les grandes entreprises », voilà la deuxième mesure prônée par la gauche radicale. Mais qui sont « les grandes entreprises » ? Elles ne sont pas clairement identifiées. L'argumentation se base en effet sur l'« impôt sur le revenu des collectivités » (IRC), passé d'un taux de 40 pour cent en 1986 à 21 pour cent en 2014, et qui serait trop fortement concentré sur le secteur financier.

L'idée de taxer les revenus du capital est par contre clairement énoncée. Déi Lénk cite la Chambre des salariés, qui a estimé qu'un ménage payait 5,7 fois plus d'impôts sur un revenu du travail que sur un revenu du capital. Le parti trouve aussi des mots très clairs pour dénoncer le rôle du Luxembourg comme paradis fiscal : notre modèle économique tirerait pleinement profit de la concurrence fiscale inscrite dans les traités européens en pratiquant le dumping fiscal au profit des entreprises et des résidents riches.

Enfin, comme il se doit pour un parti de gauche radical, les ménages à revenus élevés se retrouvent en ligne de mire. Constatant qu'il y a 405 ménages ayant un revenu annuel impossible supérieur à un million d'euros,

Déi Lénk plaide pour une « Räiches-teier » sous forme d'une augmentation des taux d'imposition des tranches de revenu très élevés : au taux actuel de 38 pour cent, on ajouterait des taux montant jusqu'à 48 pour cent. Comme les syndicats, le parti dénonce la « bosse de la classe moyenne », constatant que « l'imposition relative est particulièrement élevée entre 40.000 et 80.000 euros ». Or, taxer plus fortement les 405 super-riches, ou même le décile supérieur, c'est moralement justifié. Mais ça ne rapportera pas tant que ça, surtout si on baisse en parallèle le taux effectif dans le bas de l'échelle des revenus.

Le jeu des 405 familles

Mais ce sont moins les mesures proposées que les non-dits qui soulèvent des interrogations. Ainsi, avec les baisses de TVA et l'adaptation du barème, on peut avoir l'impression que Déi Lénk favorise une réforme réduisant la charge fiscale globale - alors que les besoins de financements publics tendent à augmenter (voir p. 14). En plus, la question de la fiscalité du patrimoine n'est évoquée qu'à travers deux mesures cachées au fond du document de 25 pages, comme si le parti redoutait l'impopularité des impôts sur la fortune et foncier.

On en arrive au grand absent du discours de la gauche radicale, l'écologie. Alors que le parti avait consacré un chapitre entier de son programme électoral à la « planification socio-écologique », le voici apparemment revenu aux références autrement plus solides de la lutte entre patrons et prolétaires, entre riches et pauvres. Certes, en 2013, Déi Lénk ne prônait pas l'introduction d'écotaxes, sans doute parce que celles-ci peuvent être socialement injustes. Mais se taire, faire l'impasse sur les possibilités de combiner justice sociale et incitations fiscales vertes, laisse le terrain des politiques fiscales éco-sociales à Déi Gréng. Reste à voir ce que ces derniers obtiendront côté écotaxes lors des tractations intragouvernementales. Il est vrai que, même s'ils obtiennent trop peu, dans l'enceinte de la Chambre, il n'y aura personne en position de les critiquer.

www.dei-lenk.lu/de/192252/

Un « vendredi rouge » sera consacré à la réforme fiscale le 30 octobre, 19h au Théâtre du Centaure.

SHORT NEWS

Satellites luxembourgeois : License to Kill ?

(lm) - La Société européenne des satellites (SES) est-elle impliquée dans le pilotage de drones armés ? C'est ce que demande le député Déi Lénk Serge Urbany dans une question parlementaire urgente. Dans un communiqué, il justifie son inquiétude : « La société SES, dans laquelle l'État luxembourgeois détient des parts, est fière que des drones mortifères soient pilotés par des satellites de sa filiale 'Gouvernement Solutions', bien que cela soit contraire au droit international. » Urbany renvoie au site ses-gs.com, sur lequel la société fait effectivement la promotion du pilotage de drones Predator et Gray Eagle, couramment utilisés pour des « assassinats ciblés ». Ce type d'opération est fortement critiqué, aussi bien pour son caractère extrajudiciaire que pour les fréquentes morts d'innocents (« dommages collatéraux »). Le Luxembourg se rendrait donc, le cas échéant, complice de crimes de guerre, comme nous l'avions prédit il y a un an déjà (woxx 1290). Mais tout cela est une question de point de vue. En effet, à une question précédente, concernant uniquement le satellite militaire gouvernemental, le ministre de l'armée Étienne Schneider avait clarifié les choses : seuls nos « partenaires fiables » devraient louer ce satellite - pour lui, forcément, ils « respectent le droit international ».

Fiat : Payback Time

(lc) - Et ce qui devait arriver arriva : la Commission européenne vient de tacler le Luxembourg - et accessoirement les Pays-Bas - pour avoir offert à des multinationales la possibilité de mettre en place une imposition tellement avantageuse qu'elle défiait toute concurrence. Dans le cas de la Fiat Finance and Trade, installée au grand-duché, comme pour Starbucks aux Pays-Bas, la Commission européenne a ordonné aux États de recouvrer leurs impôts. Ce qui pour le Luxembourg pourrait rapporter la somme de 200 millions d'euros. Mais au lieu de faire la fête, le gouvernement de coalition préfère partir à la rescousse des multinationales : « Le Luxembourg ne partage pas les conclusions de la Commission dans l'affaire Fiat Finance and Trade et réserve tous ses droits », peut-on lire dans le communiqué probablement rédigé à l'avance, vu la rapidité avec laquelle il est parvenu à la presse. Car le pays se sent incompris : pour lui, « la Commission ne démontre pas l'existence d'un avantage sélectif octroyé à Fiat Finance and Trade au regard du cadre juridique national ». Même son de cloche aux Pays-Bas d'ailleurs. Mais tout n'est pas perdu : dans une interview au Deutschlandfunk, le coprésident des Verts, Christian Kmiotek, a salué la décision de la Commission européenne, tout en estimant que ce serait un premier pas vers plus de justice fiscale. Pas sûr que le partenaire libéral de la coalition apprécie...

Safe Harbour : la quadrature du cercle

(lc) - Avec la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de délégitimer les accords « Safe Harbour », toute une machine s'est mise en branle. Ainsi, la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) luxembourgeoise s'est attablée avec ses homologues pour décider d'une réaction commune. Après avoir constaté qu'en effet la surveillance de masse américaine contredit toutes les législations européennes et donc donné raison à la CJUE, les commissions - regroupées sous le nom de G29 - émettent plusieurs revendications à leurs gouvernements respectifs. Dont celle de négocier au plus vite avec les États-Unis « des solutions politiques, juridiques et techniques permettant de transférer des données vers le territoire américain dans le respect des droits fondamentaux » - autrement dit, de forcer les Américains à renforcer leur politique de confidentialité. Si, pour l'instant, le G29 se tient coi et garantit même aux entreprises que le business ne sera pas affecté, il émet aussi un avertissement. En l'absence d'une solution après le mois de janvier 2016, il déclencherà les « actions nécessaires » - y compris répressives.